



Embassy of the Kingdom of Belgium  
in Tel Aviv

### SITUATIONS D'URGENCE : MEMENTO PRATIQUE POUR LES BELGES EN ISRAEL

*Le temps peut manquer face aux dangers et aux situations de crise. Les personnes préparées et sachant comment se comporter se protègent plus efficacement. De simples préparations, effectuées dès aujourd'hui, peuvent renforcer votre sécurité.*

*Veillez noter qu'en cas de crise grave et prolongée, l'évacuation vers la Belgique n'est pas la première option : il sera en général recommandé aux Belges de s'orienter vers des vols commerciaux.*

## 1. Quels risques ?

**Catastrophe naturelle** : tremblements de terre, orages, inondations, incendies. **Accident industriel** : explosion, fuite, pollution, etc. **Attentats** : la vigilance doit rester de mise dans les lieux d'affluence et les transports en commun. **Tir de missiles/roquettes** : les grands centres urbains, ainsi que les régions voisines des frontières libanaise et égyptienne, et de la bande de Gaza sont particulièrement exposés.

## 2. Se préparer - étapes

**1. S'inscrire sur**  
<https://travellersonline.diplomatie.be> pour les voyageurs et au Consulat pour les résidents

Pour les voyageurs, il est recommandé de s'inscrire sur <https://travellersonline.diplomatie.be>, pour faire connaître votre séjour en Israël aux autorités belges.

Pour les résidents, il est conseillé de s'inscrire auprès du Consulat dès leur installation en Israël (voir <https://israel.diplomatie.belgium.be/fr/services-consulaires/inscription-au-consulat>) et d'informer le

Consulat en cas de changements dans votre situation (adresse, état civil...) et vos coordonnées de contact.

### 2. Identifier chez soi une pièce protégée

**Quelle que soit votre habitation (maison, appartement, hôtel) vous devez identifier la pièce ou l'espace protégé accessible dans un délai d'une minute (au maximum) à compter du retentissement de la sirène d'alerte (voir point 3).**

- La "pièce étanche" (MAMAD) de votre appartement s'il en est équipé (immeubles récents)
- L'abri collectif situé dans votre immeuble (MIKLAT) à votre étage ou au sous-sol
- L'abri collectif d'un immeuble voisin
- L'abri public le plus proche

**A défaut, choisir un espace de votre domicile** selon les recommandations de la sécurité civile (tél. 104, <http://www.ofef.org.il> (site seulement accessible en Israël) :

- **Appartement ne se trouvant pas au dernier étage** : choisir l'espace le plus intérieur (minimum de fenêtres, de murs et de portes). A défaut, le couloir, les escaliers ou l'entrée. Attention : la salle de bains et la cuisine présentent un danger du fait des carreaux de céramique qui peuvent se décoller.
- **Appartement au dernier étage** : il est conseillé de ne pas y séjourner et de choisir un espace à un niveau inférieur (cage d'escalier ou appartement des voisins des étages inférieurs).
- **Maison à deux niveaux** : choisir l'espace le plus intérieur ou, à défaut, le moins exposé (couloir, escalier, entrée, etc.).
- **Maison à un niveau / bâtiment léger** : couloir ou espace intérieur sans fenêtres. Si la situation le permet, rejoindre un abri public (identifier dès aujourd'hui son emplacement) ou abri privé proche.
- **Hôtel** : renseignez-vous à l'avance sur la localisation de l'espace protégé de l'hôtel (et sur les éventuelles autres consignes de sécurité).

**Dans la pièce étanche, il faut prévoir d'entreposer le nécessaire pour étanchéifier les fenêtres et les portes, à la demande des autorités compétentes : rouleaux de papier adhésif et bâches en plastique.** Instructions nécessaires sur le site <http://www.ofef.org.il> (site seulement accessible en Israël)  
Il importe d'anticiper les besoins des personnes dépendantes en prenant conseil pour choisir l'espace protégé. **Le délai requis par une personne à mobilité réduite pour accéder à l'espace protégé doit être**

**vérifié.** Préparer aussi une carte d'identification personnelle avec les noms, numéros d'identité, liste de médicaments et prescriptions, points médicaux à souligner.

### 3. Préparer un nécessaire de crise en avance

- Un peu d'argent liquide
- Une copie de votre pièce d'identité
- Une copie de vos assurances (sécurité sociale, etc.)
- Une radio et une lampe torche (avec piles de rechange)
- Une trousse de première urgence
- Une réserve de médicaments (pour les traitements à suivre)
- Pour l'abri personnel, prévoir une réserve d'eau (au minimum 3 litres par personne, et par jour pour 3 jours) et de nourriture (conserves ne nécessitant pas de cuisson, barres énergétiques, lait longue conservation), des couvertures, un peu de linge de rechange, des lingettes et articles de toilette, des sacs plastiques, un seau hygiénique avec éventuellement du sable.
- Pour l'abri collectif ou public, avoir toujours un sac prêt avec un petit nécessaire de crise.
- Sur un document accessible, noter les numéros de téléphone utiles et les informations nécessaires pour localiser et préparer l'espace protégé (constitution du nécessaire de crise).

Au cas où vous-même ou un membre de votre famille qui a la nationalité belge êtes victime d'un événement lié à la crise, vous êtes priés d'en informer au plus vite le Consulat.

## 3. Pendant une alerte

### Savoir reconnaître la sirène d'alerte

**L'alerte est donnée par un son modulé qui monte et qui descend.**

*A ne pas confondre avec un long son ascendant suivi d'un son bref descendant (sirène de commémoration: jour de la Shoah, Yom HaShoah, et des soldats tombés pour la patrie, Yom HaZikaron.)*

### S'abriter au bon endroit

**Rejoignez votre espace protégé préalablement identifié.**

- En cas de **tremblement de terre**, s'abriter dans le MAMAD ou le coin d'une pièce intérieure. Le dessous d'une

table éloignée des fenêtres est une protection minimale. A l'extérieur, s'éloigner des bâtiments, des plages (risque de tsunami).

• En cas de **tirs de missiles/roquettes** :

- **Chez vous** : rejoignez l'espace protégé.

- **Pour les piétons** : réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche. A terrain découvert, cherchez un abri naturel éventuel. Couchez-vous sur le ventre et protégez-vous la tête avec les mains.

- **Pour les automobilistes** : garez-vous en veillant à ne pas encombrer la chaussée, puis abritez-vous dans un bâtiment. S'il n'est pas possible de s'abriter rapidement à l'extérieur du véhicule, arrêtez-vous sur le bord de la route et **attendez 10 minutes**.

**IMPORTANT** : ne jamais se rassembler à l'endroit où est tombée une roquette ou tout autre projectile. Eloignez-vous de tout objet non identifié trouvé au sol et prévenez la police en composant le **100**.

#### Délais de mise à l'abri (tirs de missiles)

##### Autour de la bande de Gaza

Localité	Delai de mise à l'abri
Sderot (rayon de 10 km de Gaza)	15 secondes
Ashkelon, Netivot (rayon de 10 à 20 km de Gaza)	30 secondes
Ashdod, Kiryat Gat, Kiryat Malakhi (rayon de 20 à 30 km de Gaza)	45 secondes
Beer Sheva, Yavné, Gedera (rayon de 40 km de Gaza)	1 minute

##### Autres zones, du Nord au Sud d'Israël

Localité	Delai de mise à l'abri
Nahariya, Kiryat Shmona, Metula (zones frontalières du Liban)	Immédiatement
Akko, Carmiel, Tsfat	30 secondes

Haifa, Tibériade, Beit Shean, Nazareth, Hadera	1 minute
Tel Aviv, Netanya, Herzliya, Rishon-le-Zion	1,5 minute
Jerusalem, Dimona, Eilat	1,5 minute

## 4. Après une alerte

**Après un tir de roquette/missile, il est possible de quitter le refuge 10 minutes après la fin de l'alarme, sauf instructions contraires.**

#### Consignes générales

- Essayez **d'informer les membres de votre famille** de l'endroit où vous êtes. Ne passer que les appels téléphoniques essentiels.
- Ecoutez les médias pour connaître les instructions.
- En cas de pénurie d'eau, évitez de consommer l'eau provenant de sources non identifiées.
- Ne déplacez pas les personnes gravement blessées sauf si une menace immédiate pourrait causer d'autres blessures.

#### Evacuation des abris et bâtiments

- Coupez le gaz dans tout logement évacué.
- N'utilisez pas les ascenseurs.
- Quittez tout bâtiment susceptible de s'effondrer après une secousse sismique et éloignez-vous des plages.

## 5. En cas d'attentat

**Restez toujours vigilant dans les lieux d'affluence et les transports en commun. N'hésitez pas à vous manifester auprès des personnes en charge de la sécurité du lieu où vous vous trouvez (policier, soldat, vigile) si vous remarquez un colis abandonné ou un individu au comportement suspect**

#### Sur le lieu de l'attentat

- Si vous êtes indemne ou légèrement blessé, écartez-vous.
- Si vous êtes blessé plus gravement, ne tentez pas de vous déplacer et attendez d'être examiné par un médecin.

#### A proximité du lieu de l'attentat

- **Ne tentez pas de rejoindre le lieu de l'attentat.**
  - Rejoignez votre domicile. Assurez-vous de l'état des membres de votre famille. Prévenez vos proches et la représentation belge la plus proche de votre situation personnelle.
- Dans tous les cas, suivez les instructions des forces de sécurité qui arrivent sur place.**

#### **Numéros utiles**

- **Service publics israéliens:**

**Police** : 100 **Urgences médicales** : 101 **Pompiers** : 102

Centre d'assistance de la municipalité locale : 106 / 107 / 108

Home Front Command (sécurité civile) : 104 / [www.oref.org.il/en](http://www.oref.org.il/en) (site seulement accessible en Israël)

- **Représentations consulaires belges :**

➤ **Ambassade de Belgique à Tel Aviv :**

Abbal Hillel St. 12, 15<sup>ème</sup> étage – 5250606 Ramat Gan

Tél. : +972 (0)3 613 81 30, numéro d'urgence : +972 (0)54 467 95 36

Site internet : <http://israel.diplomatie.belgium.be/fr>

➤ **Consulat Général de Belgique à Jérusalem**

Baibars St. 5 – Sheikh Jarrah, Jerusalem 9711769

Tél. : +972 (0)2 582 82 63, n° d'urgence : +972(0)53 429 86 03

Site internet :

<http://jerusalem.diplomatie.belgium.be/fr>

➤ **Consulat Honoraire de Belgique à Haïfa**

Michaël Marcovici, Consul honoraire

Tél. : +972 (0)4 852 40 72 GSM : +972 (0)54 429 07 77

E-mail : [marcovici@marco.co.il](mailto:marcovici@marco.co.il)

➤ **Consulat Honoraire de Belgique à Eilat**

Anne Lamens-Slevin, Consul honoraire

Tel. +972 (0)8 637 59 20 ; GSM : +972 (0)547 480 856

E-mail : [anslevin@bezeqint.net](mailto:anslevin@bezeqint.net)